

Café-Taverne
CHEZ FLECH
MOMIGNIES



MEMORIAL

FRANCY LENERS



Guide technique 2019



Rue du lac 22 - 6461 VIRELLES
Tél. 060/21.13.66 - FAX 060/21.28.34

Un Produit de Qualité - Un Service Rapide et Soigné

Liste des équipes - Deelnemende ploegen

- ✓ ACROG - PAUWELSSAUZEN - BALEN B.C.
- ✓ ALFASUN ALFACOOOL CT
- ✓ ASFRA RACING TEAM
- ✓ VP CONSULTING ZANATTA CYCLING TEAM
- ✓ DOVY KEUKENS - FCC
- ✓ DRAGOPAINT - NATURABLUCE CYCLING TEAM
- ✓ ENTENTE CYCLISTE DE WALLONIE
- ✓ HEIST CYCLING TEAM
- ✓ HUBO - TITAN CARGO CT
- ✓ ILLI - BIKES CYCLING TEAM
- ✓ PRORACE URBANO CYCLING TEAM
- ✓ ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB
- ✓ STAGECO CYCLING
- ✓ TOPS ANTIK - GLASCENTRA HCT
- ✓ VAN EYCK SPORT
- ✓ VDM VAN DURME-MICHIELS-TRAWOBO C.T.
- ✓ VETRAPO CYCLING TEAM
- ✓ CRABBE TOITURES CC CHEVIGNY
- ✓ VZW WP DE MOLENSPURTTERS
- ✓ WC STEEDS VOORAAN
- ✓ WSC HAND IN HAND
- ✓ YOUNG CYCLING TALENT DEMER EN

COMITE ORGANISATION

Président:

Van den Driessche Vincent
E-mail: vdd.s@skynet.be
momidistri@skynet.be
Tél:0478/38.54.86

Trésorier:

Deflorenne Pascal
E-mail: deflorenne.p@gmail.com
Tél: 0471/22.27.46

Secrétaire:

E-Mail:
Tél:

Resp. Sécurité :

Aubry Claudy
E-mail: cl.aubry73@gmail.com
Tél. : 0470/41.01.79

Adresse du Jour:

Administration Communal
6590 Momignies

Ambulance:

Ambulance Présent ASBL

Centre Hospitalier:

Centre de Santé des Fagnes
Boulevard Louise, 18 6460 Chimay
Tél. Urgences : 060.21.88.00

Président des commissaires: FINCK Daniel

Commissaire 2: DE MEY Sébastien

Commissaire 3: SMEYERS Ludo

Commissaire 4: LEJEUNE Denis

Juge à l'arrivée: LIEGEOIS Claude

Commissaire moto 1 : MESSIN Yvette

Commissaire moto 2 :

Pilote moto Suzuki 1 : PLOMB Rudy

Pilote moto Kawasaki 2 :

Directeur de Course:

Médecin de Course: Dr Manderlier

Photo Finish: Hainaut ==> MALICE Michel

Radio Tour: Kan 2 - 160.10625

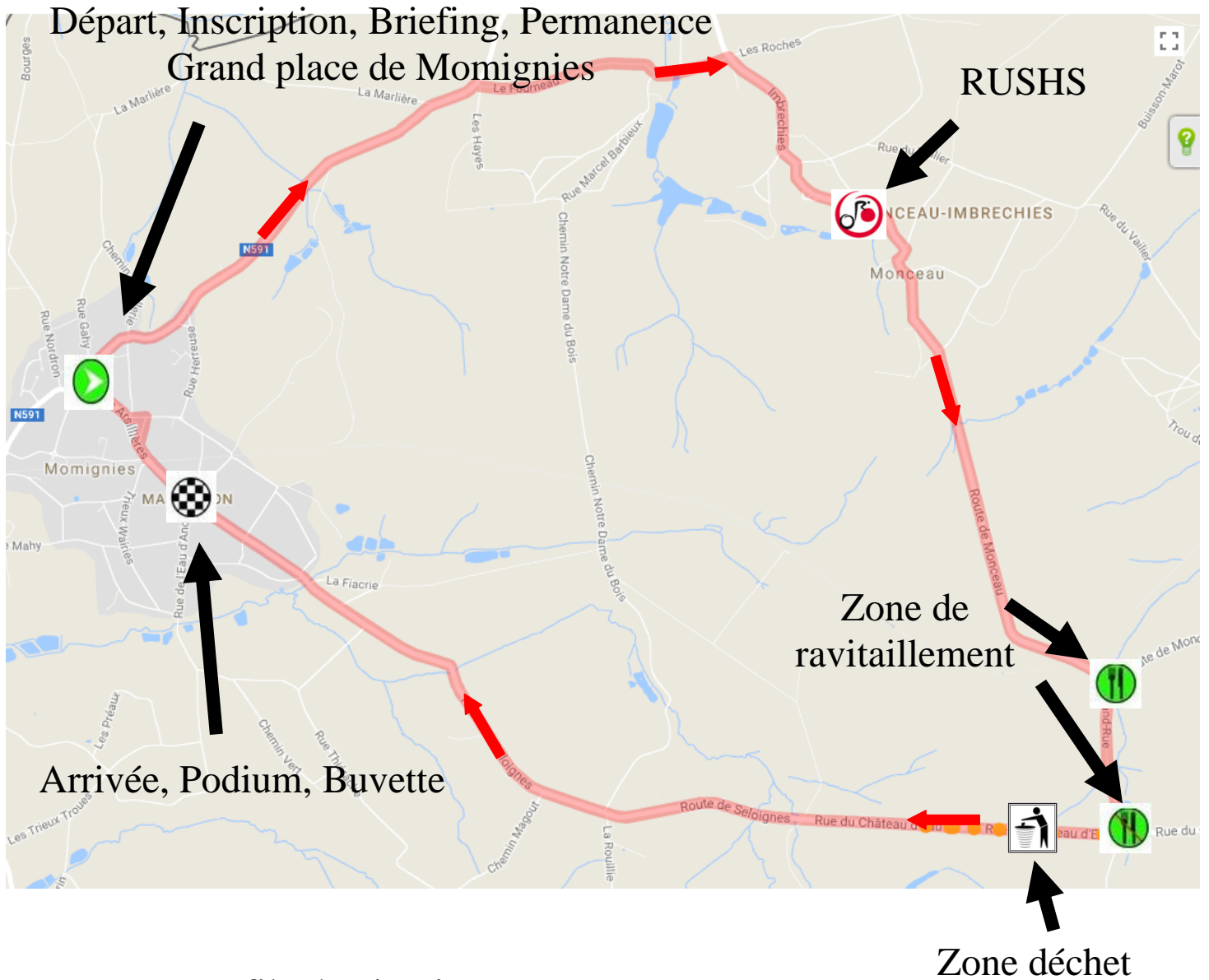
Speaker :

Opérateur : BOSQUILLON Michel

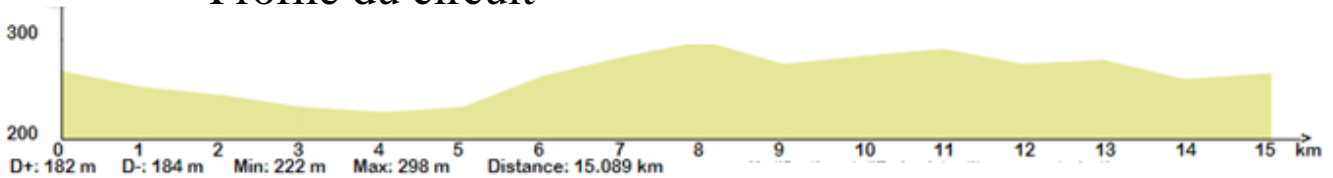


Le comité de l'organisation du Mémorial francy Leners remercie tous les bénévoles, signaleurs, sponsors, police Botha, SPW, service communal et le bourgmestre pour l'aide précieuse qu'ils nous apportent pour l'organisation de cette course.

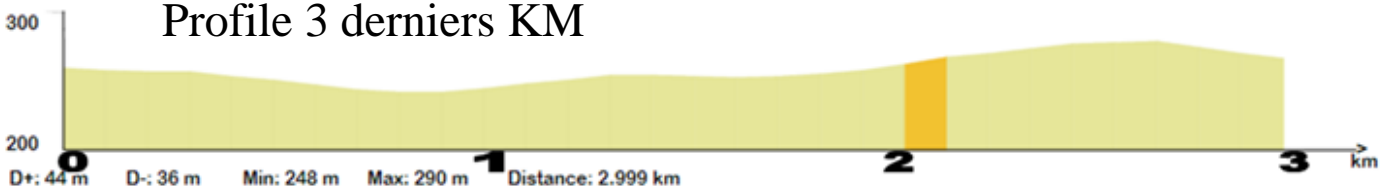
Merci à toutes et tous.



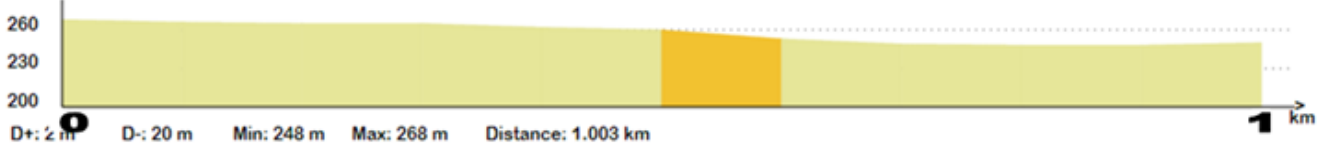
Profile du circuit



Profile 3 derniers KM



Profile dernier KM



ORGANISATION GENERALE

Accueil des officiels:

9h30, Grand place → commune

Inscription des équipes:

10h – 11h15, Grand place → commune

Réunion des directeurs sportifs:

11h30, Grand place → commune

Accréditation:

10h – 11h30, Grand place → commune

Vestiaires au départ et arrivée

10h – 18h30, Route de Macon → Kursaal

Paiement des prix:

apd de 18h, Grand place → commune

Signature de la feuille de départ:

12h15 - 13 h15, par équipe (présentation officielle Kiosque)

Départ:

13 h 30 (fictif sur 0.8 Km)

Cérémonie protocolaire:

+ / - 17h 30 (Zone d'arrivée - Les Martignons)

Contrôle antidopage:

Administration Communale (Fléchage)

Distance:

10 x 15,100 km , Total : 151 Km

Ravitaillement: Zone Fixe

Grand-Rue (Seloignes)

Une voitures neutres:



REGLEMENT PARTICULIER

Mémorial Francyleners 2019

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le 8^é Mémorial Francyleners 7[°] Manche de la LOTTO Coupe de Belgique est organisé par ASBL Royal Vélo Club de Momignies ORGANISATION et se dispute sous les règlements de l'UC et de Belgian Cycling. L'épreuve classée 1.12 IC2 se dispute le dimanche 22 septembre 2019 au départ de Momignies (Belgique) pour une arrivée à Momignies(Belgique), 10 circuits locaux de 15 km soit un total de 150 Km.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

L'inscription à l'épreuve se fait suivant le point 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site belgiancycling.be, avec une confirmation des coureurs participants 48 heures avant le départ de l'épreuve.

ARTICLE 3 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 22 septembre à la Maison Communale Momignies (salle du Conseil Communal), Grand Place, 6590 Momignies (BEL). Le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence le dimanche 22 septembre de 10h. à 11h15. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 11h30 à la Maison Communale de Momignies.

ARTICLE 4 : RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence Kan 2 - 160.10625

. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition. moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

ARTICLE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par une voiture neutre et aucune moto.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course et/ou de son adjoint, les officiels et par la Police Fédérale.

Les photographes de presse à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du présent règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

ARTICLE 7 : CONTRÔLE DE DÉPART

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 22 septembre 2019 pendant la présentation des coureurs entre 12h15 et 13h15 sur le Kiosque, Grand Place. Les doubles dossards sont obligatoires. L'organisateur demande à ce que la signature des coureurs se fasse par **équipe**.

ARTICLE 8 : CLASSEMENTS

Les classements seront établis suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS Rushs , Grand Prix Francyleners

Un prix spécial 'Rushs' sera attribué suivant les critères suivants ;

Au 5[°], 6[°] et 7[°] tour, un Rush est déterminé rue d'Imbrechies, (ligne blanche), avec un classement aux points, (3 – 2 – 1).

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve

En cas d'ex-æquo, le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur du Prix spécial des 'Rushs'

Le barème des prix étant le suivant : 1[°] - 100€, 2[°] - 70€, 3[°] - 30€

ARTICLE 10 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage a lieu à la Maison Communale de Momignies, Grand Place, au local indiqué « Contrôle Médical ». Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

ARTICLE 11 : PROTOCOLE

Le vainqueur de l'épreuve sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve, le vainqueur du prix des Rush ainsi que le leader de la LOTTO Coupe de Belgique, le leader du classement individuel final des Espoirs et l'équipe, ainsi que son représentant, ayant remporté la LOTTO coupe de Belgique doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter à la salle de presse pour interviews.

ARTICLE 12 : COMMUNICATION EN COURSE (oreillettes)

L'utilisation des liaisons radio ou autres moyen de communication à distance par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve sont interdites.

ARTICLE 13 : FLÈCHES DE DIRECTION

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et/ou des suiveurs.

ARTICLE 14 : RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant un fait ou une décision intervenue durant la course est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

ARTICLE 15 : LISTE DES PRIX INDIVIDUELS ET INTERCLUBS

Suivant règlement LOTTO COUPE

200 € - 3 prix

100-70-30 Prix des RUSCH

ARTICLE 16 : Environnement

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature.

ARTICLE 17 : Pénalités

Les barèmes des pénalités de l'UCI et de la Belgian Cycling sont les seuls applicables.

ARTICLE 18 : Délai d'arrivée

Les coureurs, qui auront un retard de plus de 5 minutes sur le peloton, seront mis hors course par le juge à l'arrivée. Tout coureurs arrivant dans un délai dépassant les 8% du temps du vainqueur, n'est plus retenu au classement. Le délai pourra être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles pas le collège des commissaires en consultation avec le directeur de course.

